AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-2-68 752062

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ABONNEMENT ANNUEL

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K.

25 F.

Supplément n° 2 au Bulletin n° 89 - FEVRIER 1968 — 20 FEVRIER 1968

C O L Z A

GROS CHARANCON DES TIGES : Des sorties importantes d'insectes, avec nombreuses captures sur panneaux englués, ont été enregistrées pendant la période douce du 12 au 15 Février, dans tous les secteurs.

Compte tenu des dégâts dûs à ce ravageur au cours de la dernière campagne, un premier traitement doit être effectué dès que possible dans toutes les zones où le charançon des tiges s'est manifesté avec plus ou moins d'intensité en 1967.

Rappelons les doses de matière active homologuées en pulvérisation à l'hectare :

- Lindane .... : 300 gr.
- Dieldrine .... : 500 gr.
- Parathion .... : 300 gr.
- Endosulfan.................... : 400 gr.
- Toxaphène et polychlorocamphane : 4 Kgs

Le Diazinon est en autorisation provisoire de vente.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'OIGNON : Compte tenu de la résistance de celle-ci aux produits chlorés, trois matières actives sont actuellement susceptibles d'être utilisées pour la combattre : le Diazinon, le Diéthion et le Trichloronate. Ces produits étant commercialisés sous forme soit de liquide, soit de poudre, soit de granulés, plusieurs méthodes d'application sont à la disposition du producteur :

a) Désinfection des semences : on pourra utiliser :
- le Diéthion, à raison de 60 grammes de matière active au Kg de graines,
- le Trichloronate, à raison de 40 grammes de matière active au Kg,

Dans le cas de semis dense (oignons de Mulhouse : 0,8 à 1 Kg/are), ces doses assureront une bonne protection ; par contre, dans le cas de semis plus clair (poireaux) un complément d'insecticide devra être apporté dans le sol pour atteindre à l'are 60 grammes de matière active avec le Diéthion et 40 grammes avec le Trichloronate.

b) Désinfection des bulbilles : Le Diéthion sera utilisé en enrobage de manière à apporter 60 grammes de matière active à l'are.

c) Désinfection du sol : - par pulvérisation de : Diazinon (80 gr. matière active/are) - Diéthion (60 gr.) - Trichloronate (25 gr.).

Il convient de mouiller copieusement (10 litres à l'are) et d'enfouir légèrement après traitement.

- par épandage de granulés : à base de Diazinon (80 gr. matière active/are), de Trichloronate (25 grammes matière active/are).

P./2 14

L'épandage devra être très régulier, un léger enfouissement suivra l'application.

CHARBON DE L'OIGNON : La désinfection des graines sera faite avec le Thirame, à raison de 80 grammes de matière active au Kg de graines . Dans le cas d'enrobage mixte insecticide - fongicide, on commencera par apporter le Thirame.

POURRITURE BLANCHE DE L'OIGNON : Des dégâts importants ont été constatés l'an dernier, causés par Sclerotium cepivorum. Les plants attaqués jaunissent et disparaissent, la partie souterraine des plantes atteintes se recouvre d'un duvet blanchâtre et se décompose.

Jusqu'à présent, un seul produit était conseillé pour lutter contre cette maladie : le Quintozène, mais celui-ci s'est avéré toujours phytotoxique en désinfection des semences en terrain sableux.

Un nouveau fongicide, le Dichloran, en désinfection des graines à la dose de 30 gr. de matière active par Kg, s'est montré efficace (Travaux de M. LAFON - I.N.R.A. BORDEAUX), dans les conditions du Sud-Ouest, sur oignons semés à l'automne.

Aucune référence sur la variété "Oignon de Mulhouse" et dans nos conditions de sol n'est en notre possession. Il convient donc d'être prudent et de n'utiliser ce produit qu'à titre d'essai sur de petites superficies.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur
de la Protection des Végétaux - Circonscription
Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station Bourgogne et Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.